

PRIX CHAMPLAIN 2010-2011
53^e édition

RÈGLEMENTS

NOUVEAUX RÈGLEMENTS ET NOUVEL ÉCHÉANCIER

Afin d'harmoniser les dates de remise du Prix Champlain avec la réalité du monde de l'édition, le Salon international du livre de Québec prévoit accorder le prix simultanément, dès avril 2011, aux deux catégories, soit pour ouvrage d'érudition et de fiction. Pour ce faire, il faudra tenir compte d'un nouvel échéancier que voici :

Rappel :

Prix Champlain	Remis en avril	Pour un ouvrage publié en	Catégorie
2007-50 ^e édition	2008	2005-2006	savant-érudition
2008-51 ^e	2009	2006-2007	création-fiction
2009-52 ^e	2010	2007-2008	savant-érudition

Nouvel échéancier :

Prix Champlain	Remis en avril	Pour les ouvrages publiés en	Catégories
2010-53 ^e	2011	2009-2010 → 2008-2010 →	savant-érudition création-fiction
2011-54 ^e	2012	1/1/2011 au 31/12/2011	savant-érudition création-fiction
2012-55 ^e	2013	1/1/2012 au 31/12/2012	savant-érudition création-fiction

.....et ainsi de suite

Objectifs

Créé en 1956 par le Conseil de la vie française en Amérique dans le but d'encourager la production littéraire chez les francophones vivant à l'extérieur du Québec, en Amérique du Nord, le **Prix Champlain** a également pour objectif de susciter, chez les Québécois, un intérêt particulier à l'endroit des autres francophones d'Amérique.

Le Prix Champlain est décerné à chaque année aux meilleurs ouvrages de langue française dans chacune des deux catégories suivantes : un ouvrage d'érudition dit « savant » (recueil d'articles, étude ou essai relevant du domaine des sciences humaines) **et** une œuvre de création (roman, fiction, recueil de poésie, de nouvelles et de pièces de théâtre, biographie, littérature jeunesse).

Les lauréats recevront chacun 1 500 \$.

Admissibilité

Érudition :

- l'ouvrage doit avoir été publié entre le 1^{er} janvier 2009 et le 31 décembre 2010;

Création : pour 2010 seulement

- l'ouvrage doit avoir été publié entre le 1^{er} janvier 2008 et le 31 décembre 2010;

Livres éligibles :

- les livres peuvent avoir été publiés au Canada ou à l'étranger, mais les auteurs doivent résider dans une des neuf provinces canadiennes, le Québec étant exclus;
- Les livres doivent être une première édition canadienne ou étrangère d'ouvrages de littérature écrits ou illustrés par des citoyens francophones résidant au Canada (à l'exception du Québec) ou en Amérique du Nord.
- tous les livres doivent compter au moins 48 pages, sauf les livres illustrés pour enfants, qui doivent compter au moins 24 pages;
- les livres comptant plus de deux auteurs sont admissibles, mais les auteurs devront se partager la bourse;
- Une mention spéciale peut être attribuée par les membres du jury;

Les ouvrages suivants ne sont pas admissibles :

- les livres qui ont déjà été soumis au Prix Champlain;
- les ouvrages publiés à compte d'auteur;
- les manuels scolaires ou les guides d'instruction, les livres illustrés (beaux livres), les livres d'aide pratique, les guides, les livres de recettes, les catalogues d'exposition, les scénarios de film, les témoignages, les transcriptions d'entrevues, le recueil de correspondance, les répertoires, les ouvrages de référence, les bibliographies et les livres à contenu minime ;
- les anthologies comportant des ouvrages de plus d'un auteur, illustrateur ou traducteur;
- les rééditions, les traductions et les réécritures;
- les livres dont l'auteur, l'illustrateur ou le traducteur était décédé au moment de la publication

Dates limites

Les livres doivent être soumis entre le 1^{er} octobre 2009 et le 31 décembre 2010. Les livres publiés entre le 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2010 (pour la catégorie « érudition ») et entre le 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2010 (pour la catégorie « création ») doivent parvenir au Salon international du livre de Québec au plus tard le 31 décembre 2010.

Procédure d'inscription

Les éditeurs doivent remplir le formulaire d'inscription pour chacun de leur titre admissible et les faire parvenir avec quatre (4) exemplaires des ouvrages en question au Salon international du livre de Québec. Les livres ne seront pas retournés aux éditeurs.

Les livres doivent être soumis dans une seule catégorie.

Le formulaire d'inscription est disponible sur le site : www.silq.ca, dans la section *Prix Champlain*.

Processus de sélection

Les comités de sélection évalueront tous les titres admissibles dans chacune des deux catégories. Chaque comité sera composé de trois membres (créateurs, professeurs de littérature, libraires, critiques ou journalistes et/ou de professionnels d'expérience et indépendants) provenant de différentes provinces canadiennes.

Le comité d'évaluation examinera les livres admissibles en fonction de leur qualité littéraire et artistique.

Annnonce des lauréats

Les noms des lauréats seront annoncés le 14 avril 2011 lors d'une cérémonie de remise de prix qui se déroulera lors de la tenue du Salon international du livre de Québec au Centre des congrès de Québec.

Formulaire d'inscription

Disponible dans la section Prix Champlain sur le www.silq.ca

Renseignements supplémentaires

Pour obtenir plus de précisions, veuillez communiquer avec Johanne Mongeau, directrice des communications du Salon international du livre de Québec

Téléphone : 418-692-0010

Télécopieur : 418-692-0029

jmongeau@silq.ca

Salon international du livre de Québec

Secrétariat du Prix Champlain

26 rue St-Pierre

Québec (Québec) G1K 8A3

25 septembre 2009